LOI *du 19 Vendémiaire, an 4.*

TABLEAU
DE
L'EMPLACEMENT
DES CHEF-LIEUX DE DÉPARTEMENT.

Numéros des Départemens.	NOMS des DÉPARTEMENS.	NOMS des Chef-lieux DE DÉPARTEMENS.
1	L'Ain	Bourg.
2	L'Aisne	Laon.
3	L'Allier	Moulins.
4	Les Basses-Alpes	Digne.
5	Les Hautes-Alpes	Gap.
6	Les Alpes-Maritimes	Nice.
7	L'Ardêche	Privas.
8	Les Ardennes	Mézières.
9	L'Arriége	Foix.
10	L'Aube	Troies.
11	L'Aude	Carcassonne.
12	L'Aveyron	Rhodès.
13	Les Bouches-du-Rhône . . .	Aix.
14	Le Calvados	Caen.
15	Le Cantal	Aurillac.
16	La Charente	Angoulême.
17	La Charente-Inférieure . . .	Saintes.
18	Le Cher	Bourges.
19	La Corrèze	Tulle.
20	La Côte-d'Or	Dijon.
21	Les Côtes-du-Nord	Port-Brieuc.

Numéros des Départemens.	NOMS des DÉPARTEMENS.	NOMS des Chef-lieux DE DÉPARTEMENS.
22	La Creuse	Guéret.
23	La Dordogne	Périgueux.
24	Le Doubs	Besançon.
25	La Drôme	Valence.
26	L'Eure	Evreux.
27	Eure et Loir	Chartres.
28	Le Finistère	Quimper.
29	Le Gard	Nîmes.
30	La Haute-Garonne	Toulouse.
31	Le Gers	Auch.
32	La Gironde	Bordeaux.
33	Le Golo	Bastia.
34	L'Hérault	Montpellier.
35	L'Ille et Vilaine	Rennes.
36	L'Indre	Châteauroux.
37	Indre et Loire	Tours.
38	L'Isère	Grenoble.
39	Le Jura	Lons-le-Saunier.
40	Les Landes	Mont-de-Marsan.
41	La Liamone	Ajaccio.
42	Loir et Cher	Blois.
43	La Loire	Montbrison.
44	La Haute-Loire	Le Puy.
45	La Loire-Inférieure	Nantes.
46	Le Loiret	Orléans.
47	Le Lot	Cahors.
48	Lot et Garonne	Agen.
49	La Lozère	Mende.

THE NEWBERRY LIBRARY

Numéros des Départemens.	NOMS des DÉPARTEMENS.	NOMS des Chef-lieux DE DÉPARTEMENS.
50	Maine et Loire	Angers.
51	La Manche	Coutances.
52	La Marne	Châlons-sur-Marne.
53	La Haute-Marne	Chaumont.
54	La Mayenne	Laval.
55	La Meurthe	Nanci.
56	La Meuse	Bar-sur-Ornain.
57	Le Mont-Blanc	Chambéri.
58	Le Mont-Terrible	Porrentrui.
59	Le Morbihan	Vannes.
60	La Moselle	Metz.
61	La Nièvre	Nevers.
62	Le Nord	Douai.
63	L'Oise	Beauvais.
64	L'Orne	Alençon.
65	Le Pas-de-Calais	Arras.
66	Le Puy-de-Dôme	Clermont.
67	Les Basses-Pyrénées	Pau.
68	Les Hautes-Pyrénées . . .	Tarbes.
69	Les Pyrénées-Orientales . .	Perpignan.
70	Le Bas-Rhin	Strasbourg.
71	Le Haut-Rhin	Colmar.
72	Le Rhône	Lyon.
73	La Haute-Saone	Vesoul.
74	Saone et Loire	Macon.
75	La Sarthe	Le Mans.
76	La Seine	Paris.
77	La Seine-Inférieure	Rouen.

Numéros des Départemens.	NOMS des DÉPARTEMENS.	NOMS des Chef-lieux DE DÉPARTEMENS.
78	Seine et Marne	Melun.
79	Seine et Oise	Versailles.
80	Les Deux-Sèvres	Niort.
81	La Somme	Amiens.
82	Le Tarn	Castres.
83	Le Var	Brignoles.
84	Vaucluse	Avignon.
85	La Vendée	Fontenay-le-Peuple.
86	La Vienne	Poitiers.
87	La Haute-Vienne	Limoges.
88	Les Vosges	Epinal.
89	L'Yonne	Auxerre.

LOI *du 19 Vendémiaire, an 4.*

TABLEAU

DES

TRIBUNAUX CIVILS ET CRIMINELS

DE DÉPARTEMENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Ainsi que des lieux de leur emplacement et des trois tribunaux d'appel affectés à chacun d'eux.

NOMS des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des Tribunaux civils et criminels.	NOMS DES DÉPARTEMENS dont les tribunaux civils seront tribunaux d'appel.
L'Ain	Bourg.	Le Jura. Saone-et-Loire. Le Rhône.
L'Aisne	Laon	Le Nord. L'Oise. Les Ardennes.
L'Allier	Moulins	La Nièvre. Le Puy-de-Dôme. La Creuse.
Les Basses-Alpes .	Digne	Les Bouches-du-Rhône. Vaucluse. Les Hautes-Alpes.
Les Hautes-Alpes.	Embrun.	Les Basses-Alpes. La Drome. L'Isère.
Les Alpes-Maritim.	Nice.	Le Var. Les Basses-Alpes. Les Hautes-Alpes.

NOMS des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des Tribunaux civils et criminels.	NOMS DES DÉPARTEMENS dont les tribunaux civils seront tribunaux d'appel.
L'Ardèche	Privas	La Haute-Loire. La Dôme. La Lozère.
Les Ardennes. . .	Mézières, trib. crim. Charleville, tribunal civil.	La Meuse. L'Aisne. La Marne.
L'Arriége	Foix	La Haute-Garonne. L'Aude. Les Pyrénées-orientales.
L'Aube	Troyes	L'Yonne. Seine-et-Marne. La Côte-d'Or.
L'Aude	Carcassonne . . .	L'Arriége. La Haute-Garonne. Les Pyrenées-orientales.
L'Aveyron. . . .	Rhodès	L'Hérault. Le Tarn. Le Cantal.
Les Bouches-du-Rhône	Aix	Le Gard. Vaucluse. Le Var.
Le Calvados . . .	Caen	
Le Cantal	Saint-Flour. . . .	Le Puy-de-Dôme. La Corrèze. La Lozère.

NOMS des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des Tribunaux civils et criminels.	NOMS DES DÉPARTEMENS dont les tribunaux civils seront tribunaux d'appel.
La Charente . . .	Angoulême	La Vienne. La Haute-Vienne. La Dordogne.
La Charente-infér. .	Saintes	La Charente. Les Deux-Sèvres. La Vendée.
Le Cher	Bourges	L'Allier. L'Indre. Loire-et-Cher.
La Corrèze	Tulle	La Haute-Vienne. La Dordogne. Le Lot.
La Côte-d'Or . .	Dijon	La Haute-Saone. L'Yonne. Saone-et-Loire.
Les Côtes-du-Nord.	Port-Brieuc	Le Finistère. Le Morbihan. L'Ille-Vilaine.
La Creuse	Gueret	Le Puy-de-Dôme. La Haute-Vienne. La Corrèze.
La Dordogne . . .	Périgueux	La Gironde. La Charente. Lot-et-Garonne.
Le Doubs	Besançon	La Haute-Saone. Le Jura. Le Mont-Terrible.

NOMS des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des Tribunaux civils et criminels.	NOMS DES DÉPARTEMENS dont les tribunaux civils seront tribunaux d'appel.
La Drôme	Valence	L'Isère. L'Ardèche. Vaucluse.
L'Eure	Evreux	Seine-et-Oise. L'Orne. La Seine-inférieure.
Eure-et-Loir	Chartres	Le Loiret. Seine-et-Oise. L'Eure.
Le Finistère . . .	Quimper.	Les Côtes-du-Nord. Le Morbihan. L'Ille-et-Vilaine.
Le Gard.	Nîmes.	L'Ardèche. Les Bouches-du Rhône. L'Hérault.
La Haute-Garonne.	Toulouse.	Le Gers. Le Lot. Le Tarn.
Le Gers.	Auch	Lot-et-Garonne. Les Hautes-Pyrénées. Haute-Garonne.
La Gironde . . .	Bordeaux, ...	La Charente-inférieure. La Dordogne. La Charente.
Le Golo	Bastia	La Liamone. Le Var. Les Alpes-Maritimes.

NOMS des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des Tribunaux civils et criminels.	NOMS DES DÉPARTEMENS dont les tribunaux civils seront tribunaux d'appel.
L'Hérault.	Montpellier. . . .	Le Tarn. L'Aveyron. Le Gard.
L'Ille-et-Vilaine. .	Rennes	La Loire-inférieure. La Mayennne. Le Morbihan.
L'Indre	Chateauroux . . .	Le Cher. La Creuse. La Vienne.
Indre-et-Loire . .	Tours	La Vienne. La Sarthe. Loire-et-Cher.
L'Isère	Grenoble.	Le Rhône. Le Mont-Blanc. L'Ain.
Le Jura	Lons-le-Saunier . .	Le Doubs. La Côte-d'Or. L'Ain.
Les Landes. . . .	Mont-de-Marsan. .	La Gironde. Le Gers. Les Basses-Pyrénées.
La Liamone . . .	Ajaccio	Le Golo. Les Bouches-du-Rhône. Le Var.
Loir-et-Cher . . .	Blois	Le Loiret. Indre-et-Loire. L'Indre.

NOMS des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des Tribunaux civils et criminels.	NOMS DES DÉPARTEMENS dont les tribunaux civils seront tribunaux d'appel.
La Loire.	Montbrison. . . .	Haute-Loire. Puy-de-Dôme. Le Rhône.
La Haute-Loire. .	Le Puy.	La Loire. Le Cantal. La Lozère.
La Loire-inférieure.	Nantes	Maine-et-Loire. La Vendée. L'Ille-et-Vilaine.
Le Loiret	Orléans	Le Cher. Loir-et-Cher. La Seine.
Le Lot	Cahors.	La Dordogne. L'Aveyron. Lot-et-Garonne.
Lot-et-Garonne . .	Agen	Le Lot. Le Gers. La Gironde.
La Lozère	Mende.	Le Cantal. L'Aveyron. L'Ardèche.
Maine-et-Loire . .	Angers	La Sarthe. Indre-et Loire. Les Deux-Sèvres.

NOMS des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des Tribunaux civils et criminels.	NOMS DES DÉPARTEMENS dont les tribunaux civils seront tribunaux d'appel.
La Manche . . .	Coutances	Le Calvados. L'Ille et Vilaine. La Mayenne.
La Marne	Reims	Les Ardennes. L'Aisne. L'Aube.
La Haute-Marne .	Chaumont	La Côte-d'Or. L'Aube. La Marne.
La Mayenne . . .	Laval	Maine et Loire. La Manche. La Sarthe.
La Meurthe . . .	Lunéville	La Moselle. La Meuse. Les Vosges.
La Meuse	Saint-Mihiel . . .	La Meurthe. La Marne. Les Ardennes.
Le Mont-Blanc . .	Chambéri	L'Isère. L'Ain. Les Hautes-Alpes.
Le Mont-Terrible.	Porentrui.	Le Haut-Rhin. La Haute-Saone. Le Doubs.
Le Morbihan . . .	Vannes	Les Côtes-du-Nord. Le Finistère. La Loire-Inférieure.

NOMS des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des Tribunaux civils et criminels.	NOMS DES DÉPARTEMENS dont les tribunaux civils seront tribunaux d'appel.
La Moselle	Metz	Le Bas-Rhin. La Meuse. La Meurthe.
La Nièvre	Nevers	L'Yonne. Le Cher. L'Allier.
Le Nord	Douai	La Somme. L'Aisne. Le Pas-de-Calais.
L'Oise	Beauvais	La Seine. La Somme. La Seine-Inférieure.
L'Orne	Alençon	Le Calvados. La Sarthe. La Mayenne.
Le Pas-de-Calais .	Saint-Omer . . .	Le Nord. L'Aisne. La Somme.
Le Puy-de-Dôme .	Riom	L'Allier. La Loire. La Haute-Loire.
Les Basses-Pyrén. .	Pau	Les Landes. Le Gers. Les Hautes-Pyrénées.
Les Hautes-Pyrén .	Tarbes	Les Basses-Pyrénées. Les Landes. Le Gers.

NOMS des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des Tribunaux civils et criminels.	NOMS DES DÉPARTEMENS dont les tribunaux civils seront tribunaux d'appel.
Les Pyrén.-Orient.	Perpignan	L'Arriége. L'Aude. L'Hérault.
Le Bas-Rhin . . .	Strasbourg	Le Haut-Rhin. Les Vosges. La Meurthe.
Le Haut-Rhin . .	Colmar	Le Bas-Rhin. Les Vosges. Le Mont-Terrible.
Le Rhône	Lyon	Saone et Loire. La Loire. L'Isère.
La Haute-Saone .	Vesoul	Les Vosges. La Haute-Marne. La Côte-d'Or.
Saone et Loire . .	Châlons-sur-Saone .	Le Jura. La Côte-d'Or. La Nièvre.
La Sarthe	Le Mans	Maine et Loire. Eure et Loir. L'Orne.
La Seine	Paris	Seine et Oise. Seine et Marne. Eure et Loir.
La Seine-Inférieure	Rouen	Le Calvados. L'Oise. L'Eure.

Caen FRC, 8596

ERREURS ou OMISSIONS commises dans l'impression des tableaux sur l'emplacement des Tribunaux civils et criminels, Tribunaux civils d'appel et Tribunaux correctionnels, annexés à la Loi du 19 Vendémiaire, l'an 4.e, insérée au 194.e cahier des Lois.

NOMS des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des TRIBUNAUX civils et criminels.	NOMS DES DÉPARTEMENS dont les tribunaux civils seront tribunaux d'appel.
Le Calvados.....	Caen.....	La Manche. L'Orne. L'Eure.

Emplacement des Tribunaux correctionnels.

NOMS des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.
Les basses Alpes.....	Digne. Systeron... *au lieu de* Forcalquier. Barcelonette.
L'Ardèche.....	Privas. Tournon. Largentière... *au lieu de* Joyeuse.

Nota. Cet *errata* doit être annexé au 194.e cahier des Lois.

NOMS des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.
Le Calvados	Caen. Bayeux..... *omis.* Vire. Falaise. Lisieux.
La Gironde	Bordeaux. Libourne. Bazas. La Réolle. Blaye..... *au lieu de* Bourg.
La haute Loire	Le Puy. Brioude. Issengeaux... *au lieu de* Monistrol.
Maine et Loire	Angers. Beaupréau. Saumur. Baugé. Segré..... *au lieu de* Châteauneuf.
La Manche	Coutances. Cherbourg. Valognes. Saint-Lô. Avranches..... *omis.*
La Meurthe	Nancy. Toul. Lunéville. Sarrebourg. Vic..... *au lieu de* Château-Salins.
Le Nièvre	Nevers. La Charité... supprimer *Intra muros.* Clamecy. Moulin-en-Gilbert... *au lieu de* Château-Chinon.

THE NEWBERRY LIBRARY

NOMS. des DÉPARTEMENS.	EMPLACEMENT des TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.
Le Pas-de-Calais.....	Arras. Béthune. Saint-Omer Boulogne..... *omis.* Montreuil. Hesdin.
La haute Vienne.....	Limoges. Bellac. Saint-Yrieix. Rochechouart... *au lieu de* S.-Junien.

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux. Signé *ENJUBAULT.*

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 1.er Brumaire, an quatrième de la République française, une et indivisible. *Signé* BRÉARD, *ex-président ;* ALEX. VILLETARD, GLAIZAL, *secrétaires.*

Certifié conforme :

Les Membres de l'Agence de l'envoi des Lois,

Dumont. — Chaube —